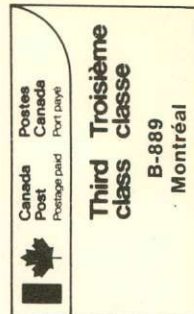




nouvelles csn

NUMERO 14

semaines du 13 décembre au 9 janvier 1979



UNE LONGUE ABSENCE — De deux semaines qu'il devait être, l'arrêt prévu de la publication de **nouvelles csn** a duré trois semaines. La quantité de nouvelles, malgré la période des Fêtes, est donc assez grande.

LE CALENDRIER DES CONGRES REGIONAUX —

janvier

26-27 Bas St-Laurent
Drummondville

février

3-4 réunion générale d'information
du secteur public.

9-10 Montréal

Sorel

Lanaudière

Saint-Jean

16-17 Québec

Saguenay-Lac St-Jean

Laurentides

Trois-Rivières

23-24

Sherbrooke

Shawinigan

Outaouais

Sud-Ouest

mars

2-3 Richelieu-Yamaska

Victoriaville

3-4

Nord-Ouest

Gaspésie

9-10

Granby

Thetford-Mines

Côte-Nord

Sept-Iles

UN SYNDICAT DE CHARGES DE COURS A L'UNIVERSITE DE MONTRÉAL — Les 750 chargés de cours de l'Université de Montréal ont enfin leur syndicat. Ils rejoignent ainsi ceux de l'Université du Québec à Montréal qui négocient présentement leur première convention.

CETTE SEMAINE — LES CAMPAGNES NATIONALES DECIDÉES PAR LE DERNIER CONGRES DE LA CSN ET LES CONGRES REGIONAUX DE LA CSN —

Pour l'enracinement de nos revendications

Droit
au travail

Santé
sécurité

Retrait
des injonctions

Question
nationale

Opération
liberté



Travailleurs du chantier maritime de Lauzon, le 19 décembre 1978

Congrès régionaux de la CSN, hiver 1979

Montréal, le 5 janvier 1979 — **DES CONGRES REGIONAUX A LA CSN DURANT TOUT L'HIVER POUR IMPLANTER LES POLITIQUES DU MOUVEMENT** — Ces congrès se dérouleront dans tous les conseils centraux sous le thème unique : "Pour l'enracinement de nos revendications". Pourquoi de tels congrès et pourquoi représentent-ils l'action prioritaire qui doit mobiliser toute notre centrale ? En juin dernier, le congrès de la CSN a voté de nombreuses politiques entraînant des campagnes à travers le mouvement : droit au travail, question nationale, retrait des injonctions, sécurité-santé au travail, opération liberté et normes minimales de travail. Or ces campagnes, nombreuses, ont amené les responsables à se coordonner, d'où la tenue de ces congrès spéciaux traitant de tous ces sujets. Ces congrès, qui seront non-décisionnels, auront essentiellement pour but d'appliquer les mandats déjà votés, d'informer les délégués sur ces mandats afin que ces derniers à leur tour fassent connaître ces politiques dans leurs syndicats.

l'agenda du mouvement

janvier

- | | | |
|----------|-------------------------------|--|
| 6 | CCNSP | réunion d'équipe |
| 8-9-10 | FAS | réunion d'équipe |
| 8-9 | FNC | exécutif |
| 9-10-11 | Commerce | exécutif |
| 10 | CCNSP | rencontre inter-centrales |
| 11-12 | FAS | conseil fédéral |
| | FNSBB | exécutif |
| 11-12-13 | Métallurgie | bureau fédéral |
| 12 | | réunion du comité sur les injonctions |
| 13-14-15 | Commerce | conseil national |
| 15 | FNC | réunion d'équipe |
| | Textile, vêtement, chaussure | réunion d'équipe et exécutif |
| 15-16-17 | CCNSP | réunion inter-centrales |
| 17-18-19 | FTPF | réunion d'équipe |
| 18-19-20 | CCNSP | réunion générale |
| 21-22 | | réunion des permanents et officiers libérés de la CSN sur les campagnes nationales en cours — coordination — |
| 22-23 | FESP | réunion d'équipe |
| 23-24 | CSN | bureau confédéral |
| | FNEQ | réunion d'équipe |
| 25 | FPSCQ | réunion d'équipe |
| 26-27 | Conseil central du Nord-Ouest | congrès spécial sur les structures. |
| 29-30 | Commerce | réunion d'équipe |
| 30-31 | FAS | conseil fédéral |
| 1-2-3 | | |

février

- | | | |
|----------|----------------|--------------------------------|
| 2-3-4 | Secteur public | réunion générale d'information |
| 8-9 | Métallurgie | réunion d'équipe |
| 13-14-15 | CSN | conseil confédéral |
| 19-23 | FTPF | réunion d'équipe |
| 22 | FPSCQ | réunion d'équipe. |

20-21 janvier
Session sur la condition féminine organisée par le conseil central de Montréal.
Tous les travailleurs et travailleuses des syndicats affiliés sont invités

1979 : 80 pour cent DE LA CSN EN NEGOCIATION — Si l'année 1978 a été très occupée du point de vue syndical, 1979 s'annonce ultra-chargée. Qu'il suffise de rappeler que près de 80 pour cent des effectifs de la centrale seront en négociation cette année : principalement le secteur public, la construction, le papier, plusieurs grosses usines de Métallurgie... Ce à quoi s'ajoutent les campagnes sur le droit au travail, pour la sécurité-santé, contre les injonctions, etc.

Montréal, le 20 décembre 1978 — **LA CSN S'OPPOSE A L'ADOPTION A LA VAPEUR DU PROJET DE LOI MODIFIANT LA LOI DES ACCIDENTS DE TRAVAIL** — Quel que soit le gouvernement, les fins de session parlementaire servent toujours à faire adopter à la vapeur nombre de projets de loi sur lesquels, souvent, nos gouvernants veulent empêcher toute discussion. Ainsi en a-t-il été juste avant Noël du projet de loi 114 modifiant la loi des accidents de travail. Expliquant que ce projet de loi **ne garantie pas pleinement l'emploi et le salaire en cas d'accident et de maladie du travail** et que le droit au médecin de son choix et à l'établissement de la compensation de la CAT à partir du diagnostic de ce dernier ne sont pas reconnus, Norbert Rodrigue, président de la CSN, a déclaré que les travailleurs dans leur ensemble s'opposaient farouchement à ce projet de loi qui généralise, entre autre, la notion d'incitation au travail par l'introduction de l'indemnité à 90 pour cent des revenus nets plutôt que 75 pour cent des revenus bruts, ce qui constitue une diminution d'indemnité pour la majorité des travailleurs accidentés. Non seulement, ce projet de loi ne rencontre pas les revendications de la CSN mais il **reconduit le droit pour l'employeur de congédier ou de diminuer le salaire d'un travailleur accidenté ou atteint d'une maladie du travail**. Le projet de loi maintient aussi le droit pour l'employeur de faire examiner par son médecin tout travailleur accidenté qui réclame une compensation, ce qui évidemment **contredit carrément la revendication CSN du droit au médecin du choix du syndiqué** et de l'établissement de la compensation à partir du seul diagnostic de ce médecin. De plus, le projet de loi maintient **le droit pour les patrons de mettre sur pied des cliniques médicales patronales financées entièrement par l'Etat pour contrôler la santé des travailleurs**. De plus, la définition de maladies professionnelles ne reconnaît absolument pas le médecin du choix du travailleur et encore moins le diagnostic de celui-ci. **C'est la C.A.T. qui déterminera si une maladie est reconnue** ou non comme caractéristique d'un travail. La CSN trouve ignoble que le gouvernement profite de la fin de session pour passer cette loi à la vapeur.

• * •

Baie-Comeau, le 4 janvier 1979 — **LA SANTE ET LA SECURITE SONT MENACES A LA REYNOLDS METAL DE BAIE-COMEAU** — Selon une étude que des spécialistes viennent de terminer auprès des 900 travailleurs syndiqués de l'aluminerie Reynolds de Baie-Comeau, de sérieux problèmes de sécurité-santé existent dans cette usine et de nettes améliorations devront être apportées le plus rapidement possible. Les travailleurs de la Reynolds, tout comme ceux de Fer et Titane, exigent l'élimination à la source agents agresseurs : bruit, poussière, oxyde de carbone, gaz et variations de température.

• * •

Montréal, le 8 janvier 1979 — **LE SYNDICAT DES TRAVAILLEURS DE L'INFORMATION DU MONTREAL-MATIN DEMANDE UNE ENQUETE GOUVERNEMENTALE** — Le syndicat des travailleurs du Montréal-Matin s'est adressé directement au premier ministre du Québec ainsi qu'à quatre de ses ministres afin de réclamer une enquête sur les raisons véritables qui ont amené la fermeture du quotidien montréalais, fermé le 28 décembre dernier par la propriétaire, Paul Desmarais, de Power Corp. Selon les travailleurs touchés par cette fermeture, cette fermeture aurait été préméditée longtemps à l'avance et résulterait d'une mauvaise administration.

Montréal, le 21 décembre 1978 – **EN ADOPTANT LA NOUVELLE LOI, LE FEDERAL COUPE 300,000 CHOMEURS**

— En pleine période des Fêtes, le gouvernement fédéral a adopté la loi C-14 qui a eu comme effet immédiat de couper plus de 300,000 chômeurs et chômeuses des listes de l'assurance-chômage. Derrière cette nouvelle coupure au budget de l'assurance-chômage, il y a évidemment les pressions patronales qui ont réussi, encore une fois, à faire fléchir le gouvernement. Cette économie monétaire leur sera évidemment profitable. En effet, Ottawa a l'intention d'injecter le \$1 milliard ainsi économisé directement à l'entreprise privée. Ainsi le gouvernement fédéral se défile à nouveau de ses responsabilités en laissant à l'entreprise privée le soin de créer des emplois (...) et en laissant aux provinces le soin de pourvoir aux besoins des chômeurs qui n'auront plus droit à l'assurance-chômage et qui se retrouveront sur le bien-être social. C'est presque devenu une tradition au gouvernement de couper, chaque année, un nombre considérable de chômeurs. En 1976, à la veille de Noël encore, le Bill C-69 retirait le droit aux prestations aux travailleurs âgés de plus de 65 ans et augmentait de 3 à 6 le nombre de semaines de pénalité (donnés par la CAC à propos de n'importe quoi) aux chômeurs. En 1977, c'était la loi C-27 dont le but principal était d'augmenter le nombre de semaines d'emploi nécessaires pour avoir droit à l'assurance-chômage. La loi C-27 coupa 253,000 chômeurs de leur droit aux prestations d'assurance-chômage. En conclusion le gouvernement s'acharne contre les chômeurs au lieu de s'attaquer aux vraies causes du chômage.

• * •

Montréal, le 3 janvier 1979 – **A GAZ METROPOLITAIN, UN AUTRE ROBIN HOOD** — Lors de la grève à Gaz Métropolitain, un fiers-à-bras de l'Agence de Sécurité Unique a foncé sur la ligne de piquetage avec sa voiture, sous les yeux de policiers, touchant 4 grévistes et en blessant un en le projetant dans les airs et lui infligeant une fracture au coccyx. Le gréviste blessé, Henri Barnabé, a poursuivi au criminel le fiers-à-bras Edgar Lajeunesse pour lésions corporelles. Le procès a débuté le 18 décembre devant juge et jury. Comme à la Robin Hood les avocats du fiers-à-bras livrent une guérilla extraordinaire. Il y a 15 à 18 témoins pour dire l'exacte vérité sur les faits. Les travailleurs craignent quand même que la répression patronale ne soit pas condamnée. Réouvert le 3 janvier, le procès se poursuit toujours. Dès qu'il y aura des développements nous vous les ferons connaître.

• * •

Sorel, le 22 décembre 1978 – **UNE AUTRE FERMETURE ETRANGE, CELLE DE LA FONDERIE DE SOREL** — Propriété de la famille Simard, la fonderie Sorel Steel a fermé brusquement ses portes le premier décembre dernier, au mépris des lois existantes et de la convention collective. Les 250 travailleurs touchés comptent cependant tout faire pour récupérer les \$500,000 que Sorel Steel leur doit et ils ont de plus exigé qu'une enquête gouvernementale soit tenue pour analyser les causes de cette obscure fermeture. Sorel Steel est en effet une des fonderies les plus modernes en Amérique du Nord. Les travailleurs concernés ne sont cependant pas seuls et ils sont particulièrement appuyés par les travailleurs de la région de Sorel, qui leur ont versé, en une seule journée, plus de \$10,000 en guise de solidarité.

LE TRAVAIL EST PARU — *Le dernier numéro du journal de la CSN, Le Travail, est paru tout juste avant Noël. Il s'agit d'un numéro double de 20 pages (volume 53, numéros 7 et 8). Le sujet le plus important de ce numéro est sans aucun doute la sécurité-santé au travail, thème au sujet duquel le gouvernement du Parti québécois a cru bon de faire un livre blanc contesté. Il est également question des conflits à Radiomutuel, Commonwealth Plywood et Cadbury. Le Travail est disponible, théoriquement, dans chaque syndicat. Sinon, adressez-vous à votre conseil central, au responsable de l'information.*

— • —

LES TRAVAILLEURS DE DOMTAR/DONNACONA REFUSENT LE MONTANT FORFAITAIRE — Les travailleurs et travailleuses des deux syndicats de Domtar-Donnacona ont avisé le ministère du travail du Québec qu'ils refusaient de laisser tomber leur clause d'indexation en échange d'un montant forfaitaire.

— • —

NACAN — *Le Tabarnacan, des grévistes de Nacan, nous apprend que Nacan est la douzième plus grande multinationale et que si les grévistes luttent depuis six mois sans reculer, c'est que leurs demandes sont justes : dignité et salaire décent.*

— • —

LES TRAVAILLEURS DE CBL REAFFIRMENT LEUR DESIR DE LUTTE — Les travailleurs en grève de CBL, d'Arvida, ont réaffirmé leur désir de poursuivre la lutte jusqu'au bout contre un patron qui n'a pour seul but que de détruire le syndicat. Le syndicat a d'ailleurs mis la population de la région en garde contre l'information mensongère propagée par le patron de CBL, entre autre sur de supposés conflits internes dans le syndicat.

— • —

SUR LE FRONT DU CHOMAGE —

Un comité de chômeurs et de travailleurs a été mis sur pied à Québec dans le cadre de la lutte des syndicats et des groupes populaires contre la loi Cullen sur l'assurance-chômage. Le comité entend lutter pour le retrait de cette loi. Contactez Richard Brousseau (623-1013) ou Robert Marois (527-9815). A Shaginigan, le conseil central de la CSN et les travailleurs d'une dizaine de syndicats ont dénoncé la loi C-14, qui trahit les travailleurs/chômeurs aux profits de la haute finance.

Montréal, le 21 décembre 1978 — **LA CSN SE FERA ENTENDRE SUR LES CONDITIONS MINIMALES DE TRAVAIL** — La CSN félicite le gouvernement pour avoir pris l'initiative de déposer une loi sur les conditions minimales de travail. Cependant, la CSN considère que ce projet de loi ne répond pas aux principales revendications mises de l'avant par la centrale. Ainsi, la CSN considère que les employés domestiques effectuant plus de 8 heures de travail par semaine devraient être couverts par la loi. La CSN, si elle trouve louable l'intention du gouvernement de protéger les employés victimes d'une faillite, croit cependant qu'une caisse de stabilisation de l'emploi, tel qu'elle l'avait proposé au sommet économique, devrait être constituée. De plus, les états financiers des compagnies devraient être publics afin de mieux protéger les travailleurs. La CSN trouve ridicule que le nombre de jours fériés et chômés soit de 5, d'autant plus que la moyenne nationale est de 9, que la loi fédérale en prévoit 8 et que des provinces comme Terre-Neuve en ont 15. La CSN revendique toujours la semaine de 40 heures, au lieu des 44 proposées par le projet de loi, et 20 semaines de congés-maternité au lieu des 18 proposées. Enfin, au niveau des congés annuels, la CSN a toujours mis de l'avant un congé annuel de 4 semaines après un an d'ancienneté, une mesure qui s'applique déjà au secteur public et qui existe depuis de nombreuses années en France et dans divers pays d'Europe. "La CSN a toujours cru en un syndicalisme non-corporatiste, ce qui implique que les conditions minimales de travail devraient être fixées en fonction de ce qui est négocié par les travailleurs syndiqués. Les gains des travailleurs syndiqués doivent profiter à l'ensemble de la société. Si cela peut sembler généreux pour certains, nous à la CSN, croyons que c'est là un des rôles du syndicalisme que de promouvoir les intérêts des travailleurs syndiqués ou non-syndiqués", a déclaré André L'HEUREUX, vice-président de la CSN.

• * •

Montréal, le 21 décembre 1978 — **RETARDS PATRONAUX DANS LA DEFINITION DES SERVICES ESSENTIELS DANS LES HOPITAUX** — Selon le président de la Fédération des affaires sociales (CSN), Donatien Corriveau, le retard de la majorité des institutions à transmettre aux syndicats leurs demandes de services essentiels serait attribuable à leur incapacité de prévoir à l'avance l'organisation des services pour la prochaine année. En effet, la loi prévoyait que cette liste devait être négociée au plus tard le 31 décembre 1978. Cela n'a pas été fait, cependant, parce que dans la majorité des cas les patrons n'ont pas remis leur liste. La FAS a donc donné aux administrations jusqu'au 17 janvier pour faire connaître leurs demandes.

• * •

Montréal, le 22 décembre 1978 — **UNE DEUXIEME GREVE A CKVL ?** — Le syndicat général de la radio (CKVL), deux ans à peine après une grève de plus de huit mois, craint que le propriétaire ne veuille à nouveau pousser ses travailleurs syndiqués à la grève. Il refuse en effet de discuter avec les syndiqués du renouvellement de la convention collective, échue depuis juillet dernier, et propose plutôt un moratoire de un an. Devant une telle attitude, les travailleurs ont demandé et obtenu l'intervention d'un conciliateur. La première rencontre aura lieu le 31 janvier prochain.

LES ENSEIGNANTS DES COLLEGES PRIVÉS VEULENT S'UNIR — Le CCNSP appuie la volonté des enseignants des collèges privés qui voudraient rejoindre le front commun des secteurs publics et para-public et dénonce les employeurs qui refusent de donner suite aux demandes de libérations présentées par les syndicats.

— • —

QUELQUES ENTENTES INTERVENUES — Chez Zeller's à Alma et Chicoutimi les travailleurs ont accepté leur nouveau contrat à 96 pour cent (gains importants sur le monétaire et le normatif). Les gardiens de la Baie James, quant à eux, ont accepté l'entente négociée dans une proportion de 56 pour cent. Les employés de bureau et des loisirs de Baie Comeau ont donné leur accord à 71 pour cent à un contrat comportant de nombreux avantages du point de vue des salaires. Enfin, les employés de Marcel Rochette, de Chicoutimi, ont accepté une convention collective de deux ans.

— • —

CONFLITS — Les municipaux de Ville de Boisbriand (Ste-Thérèse-Ouest) sont sortis en grève le 5 janvier dernier et ceux des municipalités d'Aylmer et de Gatineau ont avisé le ministère du travail qu'ils pourraient déclencher la grève en janvier. Même chose pour les employés de Transport Blainville (autobus scolaires) et de Transport Shawinigan, section Gérald Doucet.

— • —

DEUX NOUVEAUX JOURNAUX — Depuis décembre, nous avons reçu les numéro 1 de deux journaux, celui du conseil central de Richelieu-Yamaska (Chez-nous) et celui de l'Alliance professionnelle des para-médicaux de Québec (Information-Alliance).

— • —

ENTENTE A LA MEUNERIE MENARD — Une deuxième convention a été signée entre le syndicat et l'employeur à la Meunerie Ménard de Yamachiche. Cette entente, intervenue la veille du déclenchement de la grève, a été acceptée à 93 pour cent par l'assemblée générale.

